

Département du FINISTERE

COMMUNE DE SAINT DERRIEN

MAÎTRE D'OUVRAGE :



Commune de Saint Derrien
Mairie
Le Bourg
29 440 SAINT DERRIEN
Tél. : 02 98 68 52 44
Fax : 02 98 68 54 66

MAÎTRE D'OEUVRE :



Commune de Saint Derrien
Mairie
Le Bourg
29 440 SAINT DERRIEN
Tél. : 02 98 68 52 44
Fax : 02 98 68 54 66

OPERATION :

PROGRAMME VOIRIE 2016

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

III / DESCRIPTIF QUANTITATIF

Cachet - Signature

Date : 25.03.2016

COMMUNE DE SAINT DERRIEN
ESTIMATIF DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016

RECAPITULATIF TRANCHE FERME

	DESIGNATION DES TRAVAUX	Montant HT
1	Chantier n°1 : "Clezever - Kerscao"	
2	Chantier n°2 : " Keryvon"	
3-1	Chantier n°3 : "Bouillard - Keroudot"	
<p align="center">MONTANT TOTAL HT</p> <p align="center">TVA 20,0%</p> <p align="center">MONTANT TOTAL EURO TTC</p>		

RECAPITULATIF TRANCHE CONDITIONNELLE N°1

	DESIGNATION DES TRAVAUX	Montant HT
3-2	Chantier n°3 : "Bouillard - Keroudot"	
<p align="center">MONTANT TOTAL HT</p> <p align="center">TVA 20,0%</p> <p align="center">MONTANT TOTAL EURO TTC</p>		

1 - VOIRIE CHANTIER N°1 - "Keryvon"

N° des prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
1	Dérasement des accotements évacuation des déblais à la décharge communal "Dour Lez"	ml	PM		
2	Balayage du support	m ²	2700		
3	Confection d'un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume résiduel cloutage 10 l / m ² de gravillon 10/14 1er répandage : 1,3 kg/m ² d'émulsion de bitume résiduel 10 l / m ² de gravillon 10/14 cylindrage 2ème répandage : 1,3 kg/m ² d'émulsion de bitume résiduel 8 l/m ² de gravillon 6/8 cylindrage y compris balayages des rejets exécutés en fin de journée et dans la période de 15 jours suivant les travaux y compris la signalisation après le chantier durant 15 jours minimums	m ²	2700		
MONTANT HORS TAXES					

2 - VOIRIE CHANTIER N°2 - "Clezever - Kerscao"

N° des prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
1	Dérasement des accotements évacuation des déblais à la décharge communal "Dour Lez"	ml	PM		
2	Balayage du support	m ²	3000		
3	<p>Bicouche bitume fluxé 10/14 et 4/6 sur voie existante</p> <p>1er répandage :</p> <p style="padding-left: 40px;">10 l / m² de gravillon 10/14</p> <p>2ème répandage :</p> <p style="padding-left: 40px;">1,3 kg/m² d'émulsion de bitume résiduel</p> <p style="padding-left: 40px;">10 l / m² de gravillon 10/14</p> <p style="padding-left: 40px;">cylndrage</p> <p style="padding-left: 40px;">1,3 kg/m² d'émulsion de bitume résiduel</p> <p>y compris balayages des rejets exé 8 l/m² de gravillon 6/8</p> <p>y compris la signalisation après le cylndrage</p>	m ²	3000		
MONTANT HORS TAXES					

3-1 - VOIRIE CHANTIER N°3 - "Bouillard - Keroudot"

tranche ferme

N° des prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
1	Dérasement des accotements évacuation des déblais à la décharge communal "Dour Lez"	ml	PM		
2	Balayage du support	m ²	3200		
3	Bicouche bitume fluxé 10/14 et 4/6 sur vole existante 1er répandage : 1,2 kg/m ² de bitume fluxé 8,7 l / m ² de gravillon 10/14 cylindrage 2ème répandage : 1 kg/m ² de bitume fluxé 7,5 l/m ² de gravillon 4/6 cylindrage y compris balayages des rejets exécutés en fin de journée et dans la période de 15 jours suivant les travaux y compris la signalisation après le chantier durant 15 jours minimums	m ²	3200		
MONTANT HORS TAXES					

3-2 - VOIRIE CHANTIER N°3 - "Bouillard - Keroudot"

tranche conditionnelle n°1

N° des prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
1	Dérasement des accotements évacuation des déblais à la décharge communal "Dour Lez"	ml	PM		
2	Balayage du support	m ²	2750		
3	Bicouche bitume fluxé 10/14 et 4/6 sur vole existante 1er répandage : 1,2 kg/m ² de bitume fluxé 8,7 l / m ² de gravillon 10/14 cylndrage 2ème répandage : 1 kg/m ² de bitume fluxé 7,5 l/m ² de gravillon 4/6 cylndrage y compris balayages des rejets exécutés en fin de journée et dans la période de 15 jours suivant les travaux y compris la signalisation après le chantier durant 15 jours minimums	m ²	2750		
MONTANT HORS TAXES					